



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E156938

VALABLE JUSQU'AU 20/07/2026

ÉDITÉ LE

18/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/03/2003

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 448 060 442 00036

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2109659-001

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 20977925004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 20977925004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Raison sociale : STMAC (SOCIETE DE TRAVAUX DE MACONNERIE)

17 RUE DES ORMEAUX
94600 CHOISY-LE-ROI

Téléphone : 09 50 62 94 31

Portable : 0778207485

Fax :

Site Internet :

E-mail : stmacchoisy@gmail.com

Responsabilité légale :

FERNANDES PINTO JOSE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	07/05/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	21/07/2023
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	07/05/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	20/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	14/09/2021
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	20/06/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	07/05/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.